



## Règlement intérieur de la garderie

### Angel's Niños

#### **Article 1 - Horaires et lieux :**

La garderie est ouverte de 7h à 9h00 et de 16h50 à 19h30.

Le mercredi et 1<sup>er</sup> semaine des vacances scolaires et tout le mois de juillet de 8h00 à 18h00

L'accueil se fera dans les locaux de Bussières au 10A rue d'Orly.

Téléphone garderie : 07 82 45 72 01

Email : angelsninos@gmail.com

#### **Article 2 : Inscription initiale et fréquentation quotidienne**

Une fiche d'inscription sera établie pour chaque enfant et qui sera donnée à la fin du mois pour le mois suivant en indiquant :

- le nom et prénom
- les jours
- les heures

Dès le jeudi matin une feuille d'inscription sera disponible pour le mercredi suivant.

Pour les vacances scolaires une feuille sera disponible à la garderie 1 semaine avant.

Dans les 2 cas les places sont limitées à 12 enfants.

#### **Article 3 - Arrivée des enfants le matin :**

Les enfants doivent être amenés par les parents ou les personnes majeures autorisées par leurs soins, dans la garderie. Les parents ou les personnes majeures autorisées doivent signer la feuille de présence le matin à l'arrivée de l'enfant.

#### **Article 4 - Départ des enfants le soir**

Les parents ou les personnes majeures autorisées doivent signer la feuille de présence le soir à la sortie de l'enfant.

#### **Article 5 - Personnes autorisées**

La garderie ne pourra remettre un enfant qu'à ses parents ou aux personnes majeures autorisées par leurs soins, après vérification des pièces d'identité avec photo, fournies dès la rentrée scolaire, avec la fiche individuelle de renseignements ; ceci afin d'éviter tout problème.

#### **Article 6 - Retard**



Les parents ou les personnes majeurs autorisées sont priés de venir chercher les enfants à l'heure.

Il est impératif à la personne qui vient chercher l'enfant, de prévenir avant l'heure, de son retard si retard répétitif un supplément sera demandé.

## **Article 7 - Goûter et repas**

Les enfants peuvent prendre un goûter fourni par les parents. Par contre, il est interdit d'apporter et de consommer des confiseries (bonbons, chewing-gum, etc.)

Le mercredi et vacances scolaires les repas devront être fournis par les parents car pas de cantine.

Des réfrigérateurs et des fours à micro-ondes seront à disposition pour stocker et chauffer les repas.

## **Article 8 - Tarifs garderie**

Les tarifs de la garderie sont les suivants :

- 4,50 € l'heure et 2€ la demi-heure, de 7h00 à 9h00 le matin et de 16h50 à 19h30 le soir.

Les tarifs du centre aéré sont :

- 12€ le mercredi
- 50€ la **semaine complète** pendant les vacances ou 12€ par jour en cas de journées occasionnelles.
- Pour toute annulation du centre aéré merci de le faire au minimum 48h avant, dans le cas contraire la journée sera facturée, sauf maladie sur présentation d'un certificat médical.
- 2€ par tranche de 15 min seront facturés si des retards trop répétitifs sont constatés.

La facture sera envoyée par mail le dernier jour du mois et devra être acquittée avant le 15 du mois suivant. Le paiement pourra se faire soit :

- par chèque ( à l'ordre de Angel's Niños)
- par virement (RIB sur la facture)

## **Article 9 : Discipline**

Les enfants devront, par leur comportement, se montrer respectueux des personnes adultes, des autres enfants ainsi que du matériel et des locaux mis à leur disposition.

Chaque enfant s'interdit tout mot, geste, ou parole qui peut porter préjudice au personnel, à ses camarades ou à la famille de ceux-ci.

Tout manquement à ces règles de base fera l'objet d'un rappel à l'ordre qui sera porté à la connaissance des parents.

Tout manquement dûment constaté pourra entraîner l'exclusion temporaire ou définitive de la garderie, après plusieurs avertissements.



## **Article 10: Hygiène et santé**

Un enfant malade ne peut être admis.

L'enfant admis à la garderie doit être propre.

Aucun médicament ne doit être introduit à la garderie.

En cas d'accident (malaise, chute, ...) la responsable de la garderie téléphonera aux services d'urgences traditionnels en composant le 15, 18 ou le 112 et la famille sera avertie parallèlement.

Je soussigné .....

Accepte le présent règlement.

Fait à ....., le ...../...../.....

Signature des responsables légaux  
Précédé de la mention « lu et approuvé »

**Père**

**Mère**

**Tuteur**